

**JE SUIS
JEUNE**



SAINT-HERBLAIN VILLE ACTIVE POUR SA JEUNESSE

5/17
ans

les
Séjours
d'été 2022



saint-herblain
La Ville

saint-herblain.fr  

Le mot du Maire

Cette année encore, alors que les vacances estivales se profilent, la Ville renouvelle ses séjours pour les 5-17 ans. Les mystères de Fort Boyard, le sable fin des plages vendéennes, les reliefs accidentés du massif du Beaufortain... Le programme que vous tenez entre les mains promet une belle diversité de séjours et devrait permettre à chacune et chacun de trouver chaussure à son pied. Encadré par des animateurs et animatrices de la Ville, les vacances proposent des contenus riches, alliant repos, activités ludiques et découvertes culturelles. Pour les enfants, c'est une expérience collective forte à ne pas manquer. Attachée à l'idée d'une pédagogie émancipatrice dès le plus jeune âge, la Ville construit en effet ces séjours comme des moments de sociabilité et de détente pour les enfants, mais aussi des instants privilégiés visant à l'apprentissage de la vie en collectivité, l'autonomie et l'entraide. Enfin, parce que le droit aux vacances pour tous est un enjeu primordial pour la Ville, la participation financière des familles aux séjours est calculée sur la base d'un taux d'effort appliqué au quotient familial.

Bons séjours d'été à toutes et tous !

Bertrand Affilé

Maire de Saint-Herblain

Vice-président de Nantes Métropole



Plaquette séjours été 2022
Hôtel de Ville de Saint-Herblain
02 28 25 20 00 - saint-herblain.fr
Directeur de publication :
Bertrand AFFILÉ
Responsable de communication :
Céline DUTHIL
Coordination : Audrey GERBAUD
Maquette : Élodie MAMET
Photos : Direction éducation,
Pixabay, Pexels, Shutterstock
Impression : Offset 5
3000 ex - Février 2022

INFORMATION COVID

Les conditions d'organisation (inscriptions, confirmations, facturation, protocoles...) des séjours d'été 5-17 ans pourront être modifiées en fonction de l'évolution du contexte sanitaire lié à la Covid-19 et conformément aux dispositions gouvernementales en vigueur concernant les accueils collectifs de mineurs et l'autorisation de départs en séjours de vacances.

Les lieux d'hébergements et d'activités sont choisis pour leurs capacités d'accueil et de mise en œuvre des protocoles sanitaires garantissant un maximum de sécurité.

La Ville pourra cependant être amenée à modifier les modalités d'organisation des séjours (qui seront précisées ultérieurement), voire les annuler, si l'évolution de la situation sanitaire ne permettait pas de garantir toutes les conditions de sécurité.

Sommaire

Les séjours 5/6 ans (MS, GS)	4
Les séjours 7/9 ans (CP, CE1, CE2)	5
Les séjours 10/12 ans (CM1, CM2, 6 ^e)	10
Les séjours 13/17 ans (à partir de la 5 ^e)	15
Règlement à l'usage des familles	18
Les tarifs	20
Les modalités pratiques	21
La fiche de pré-inscription 5/12 ans	22
La fiche de pré-inscription 13/17 ans	23

Pré-inscriptions jusqu'au :

Dimanche 3 avril (5/12 ans)

Voyage en car au départ
de Saint-Herblain

Vendredi 1^{er} avril (13/17 ans)

Départ de la gare de Nantes

L'équipe de direction des séjours 5/12 ans

Les séjours sont encadrés, pour la majorité, par les équipes qui travaillent toute l'année dans les accueils périscolaires et les accueils de loisirs de la Ville.

Cela permet d'assurer une continuité éducative et d'apporter une garantie quant à la qualité de l'encadrement des enfants dans un cadre sécurisé. Cet été les directrices et directeurs de séjours seront :

Caroline BOFFARD

Animatrice relais enfance au groupe scolaire Rabotière

Élodie CHICOISNE

Animatrice relais enfance au groupe scolaire Soleil-Levant

Elvin LAVENIR

Animateur relais enfance au groupe scolaire Bernardière

Clément ELAIN

Responsable éducatif au groupe scolaire Françoise Giroud

Clara PLAINE

Animatrice classe verte à la Gourmerie

Domitille LECHAT

Animatrice relais enfance au groupe scolaire René Guy Cadou



LE DROIT AUX LOISIRS POUR TOUS LES JEUNES

La Ville de Saint-Herblain accueille tous les enfants quels que soient leurs différences, leurs handicaps, ou leurs particularités. À ce titre, elle s'engage à mettre en place un accueil adapté, dans la mesure de ses possibilités, pour chaque enfant, à travers un Protocole d'accueil individualisé (PAI séjours) en lien avec le projet du séjour, défini par les parents, l'enfant et l'équipe d'animation. Pour cela, une rencontre préalable avec la famille et/ou les personnes qui s'occupent de l'enfant est indispensable. N'hésitez pas à signaler toute difficulté ou handicap de votre enfant lors de l'inscription. Vous serez mis en contact avec le service qui organise les séjours.

Séjours

5/6 ANS

5 ans révolus

Moyenne section
Grande section

Mon doudou part à la ferme

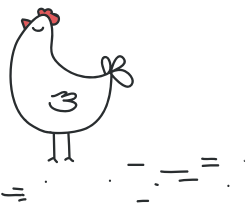
Du 11 au 15 juillet - 12 places

Du 18 au 22 juillet - 12 places

Cambron (44) - Domaine de la Ducherais
En chambre, pension complète

Vous vivrez une semaine au sein du domaine de la Ducherais auprès des animaux de la mini-ferme et du centre équestre.

Vous découvrirez le bon goût du pain que vous aurez préparé avec vos petites mains, et pourrez exprimer vos talents de jardinier dans le potager. Vous profiterez aussi d'une séance avec les poneys et des jeux proposés par l'équipe d'animation. Enfin, vos soirées se clôtureront par des veillées avant de vous endormir avec des belles images dans la tête.



Mon doudou part à la mer

Du 22 au 26 août - 12 places

Sarzeau (56) - Centre « La Maison du Golfe »
En chambre, pension complète



Hébergés dans le centre « La Maison du Golfe », vous pourrez profiter de l'air du bord de mer, de la plage et du charme du village de Saint-Jacques à Sarzeau. Les petits habitants de la mer n'auront plus de secret pour vous après votre sortie « pêche à pied ». Vous pourrez vous adonner à de jolies balades, à des ateliers créatifs, et participer à des jeux et des veillées proposées par l'équipe d'animation. Une sortie surprise sera l'occasion de vous émerveiller et de revenir avec de beaux souvenirs.

Pré-inscriptions
5/12 ans
jusqu'au 3 avril
2022 inclus

Séjours

7/9 ANS

CP - CE1 - CE2

Copains, copines des bois

Du 11 au 15 juillet - 20 places

Cambron (44) - Domaine de la Ducherais
Sous tente, pension complète

Vous aimez la nature et les animaux ? Ce séjour est fait pour vous. Dans le magnifique domaine de la Ducherais, vous partirez en balade à la découverte de la faune et de la flore. Vous irez visiter une ferme laitière biologique et vous deviendrez des apprentis cuisiniers le temps d'un atelier de cuisine buissonnière qui vous fera découvrir des plantes comestibles.

Pour parfaire ce séjour, deux séances d'initiation au poney vous seront proposées ainsi que de nombreux jeux, des activités manuelles et des veillées inoubliables.

À la découverte du bord de mer



Du 11 au 15 juillet - 18 places

Notre Dame de Monts (85)
Sous tente, camping municipal « L'orgatte »

Partez pour de nouvelles découvertes dans cette station balnéaire du littoral vendéen. De la balade sur le front de mer aux flâneries sur le remblai, vous irez ensuite explorer le monde du littoral et de la forêt à Biotopia, véritable centre de découverte de la nature. Vous profiterez des baignades et des jeux de plage sur le sable fin et passerez de bons moments de vacances avec les animations et veillées concoctées par l'équipe. Un séjour au bord de mer sous le signe de la détente, du plein air et de l'ambiance estivale.

Zoologistes en herbe

NOUVEAU

Du 11 au 15 juillet - 18 places

Spay (72)
Sous tente en camping, base de loisirs
du domaine du Houssay



Votre campement sera installé dans un espace réservé du camping de la base de loisirs du domaine du Houssay. Avec ses 40 hectares de verdure et de plan d'eau, vous profiterez des installations et vous aurez tout le loisir de vous baigner sur la plage aménagée. Durant votre séjour, vous partirez à la découverte du Spaycific Zoo, parc animalier et paysager ludique avec son parcours zoolympique, dans lequel vous ferez connaissance avec le tatou velu, le chien des buissons, la tortue alligator et bien d'autres animaux « atypiques ». L'équipe d'animation vous proposera des jeux, des activités et des veillées pour profiter pleinement de ce séjour.

7/9 ans

Sur la piste du loup

Du 11 au 15 juillet - 18 places

Brûlon (72)

Sous tente sur la base de loisirs
« Fred Chouvier »

Nature, tranquillité et découvertes seront au programme de ce séjour organisé dans un cadre verdoyant avec sa zone de baignade surveillée, à proximité du camp amérindien « Les Tipis du bonheur ». Vous y ferez la connaissance du chien-loup américain Northaid et profiterez d'une veillée contes et légendes indiennes inoubliable. Baignade, activités de plein air ou manuelles et grands jeux rythmeront vos journées. Vous profiterez aussi des temps de vie quotidienne pour passer des moments ludiques avec l'équipe d'animation.



Avec mon poney à la Ducherais

Du 18 au 22 juillet - 20 places

Campbon (44) - Domaine de la Ducherais
Sous tente, pension complète



Votre séjour sera riche en découvertes. Vous apprendrez à connaître les pensionnaires du centre équestre, les poneys et profiterez aussi des grands espaces du domaine. Vous y découvrirez le four à bois dans lequel vous mettrez à cuire les petits pains que vous aurez confectionnés et vous visiterez le moulin à vent de la Bicane. L'équipe proposera aussi des grands jeux et des activités manuelles, sans oublier les incontournables veillées.

Le mystère de la cité

NOUVEAU

Du 18 au 22 juillet - 18 places

Rochefort-en-terre (56)
Sous tente, camping « Au gré des vents »

Vous serez hébergés dans un camping au cœur du village et partirez à la recherche des indices pour découvrir le mystère de la cité. Vous parcourrez ses ruelles pavées et fleuries lors d'une visite ludique, participerez à une balade sensorielle et découvrirez le château, ses fortifications et son parc. Vous irez aussi défier les hauteurs avec le parcours dans les filets de la base de loisirs Moulin Neuf aventure et profiterez de balades au bord du plan d'eau. Des vacances enchantées agrémentées d'animations et de veillées préparées par l'équipe d'animation.

Le trésor du château

Du 18 au 22 juillet - 18 places

Pouancé (49)
Sous tente sur la base de loisirs
« Natur'O loisirs »

Nature, découverte et détente, tout est réuni pour passer de bonnes vacances.

Nature : vous vous initierez à la pêche au coup et participerez à une course d'orientation pour découvrir les espaces bordant l'étang Saint-Aubin.

Découverte : vous visiterez le château de Pouancé au cœur de la cité médiévale.

Détente : vous deviendrez un artiste le temps d'un atelier créatif pyrogravure ou peinture sur verre proposé par le Centre du Patrimoine. L'équipe d'animation vous proposera des baignades sur la plage aménagée de la base de loisirs mais aussi d'autres activités et des veillées au clair de lune. De quoi passer de belles journées et soirées.



7/9 ans

Le secret des dunes

Du 25 au 29 juillet - 18 places

Notre Dame de Monts (85)
Sous tente, camping municipal « L'orgatte »

Vous partirez à la recherche du secret des dunes de Notre Dame de Monts. Vous découvrirez des indices lors d'une promenade artistique et ludique au « jardin des vents » et apprendrez à utiliser un cerf-volant, puis vous partirez faire des balades le long de la plage et de ses dunes pour y récolter de nouvelles informations. Ce sera l'occasion de profiter d'une baignade et de jouer sur le sable fin pour s'amuser et sentir l'air de la mer. Avec l'équipe d'animation, vous participerez à la vie du camp, vous ferez des activités manuelles et sportives et vous passerez de belles veillées au clair de lune.



Mission exploration dans le Golfe

NOUVEAU

Du 16 au 19 août - 18 places

Sarzeau (56)
Centre « La Maison du Golfe »
Sous tente Kiwi

Préparez-vous à explorer les alentours de votre campement, la plage, le village, le port et bien d'autres endroits lors d'activités qui seront proposées par le centre et l'équipe d'animation. Vous partirez le temps d'une journée à la découverte du château de Suscinio et profiterez de la baignade dans les eaux du Golfe du Morbihan. Grands jeux et veillées égayeront votre séjour qui vous laissera de beaux souvenirs.



7/9 ans

Gardons la pêche

NOUVEAU

Du 22 au 26 août - 18 places

Brûlon (72)

Sous tente sur la base de Loisirs
« Fred Chouvier »

Préparez votre sac d'explorateur et partez à la découverte de la Vègre, rivière qui borde la base de loisirs et son grand plan d'eau. Vous vous initiez à la pêche et participerez à une course d'orientation, la nature et ses petits habitants ne vous seront plus indifférents. Vous pourrez aussi exprimer votre talent d'artiste lors de séances de cirque et parfaire votre jeu de comédien, votre équilibre lors d'acrobaties ainsi que votre technique de jonglage. Des grands jeux et des veillées organisées avec l'équipe d'animation rythmeront le séjour pour passer une semaine de détente et de rigolade.



Séjours

10/12 ANS
CM1, CM2, 6^e

L'étang des défis

Du 11 au 15 juillet - 20 places

Pouancé (49)

Sous tente sur la base de loisirs

« Natur'O loisirs »

Attestation de natation (test d'aisance aquatique)



Vous avez l'âme d'un sportif pour participer à des défis ? Alors préparez-vous à défier l'Aquaparc gonflable de l'étang Saint-Aubin avec tous ses obstacles : sauter, grimper, se balancer, courir... son parcours vous surprendra. Vous pourrez vous essayer au kayak et partirez en randonnée VTT pour découvrir les abords de la base de loisirs. Une semaine bien remplie avec baignade, grands jeux et veillées qui seront proposées par l'équipe d'animation.

Terre d'aventure NOUVEAU

Du 11 au 15 juillet - 20 places

Rochefort-en-terre (56)

Sous tente, camping « Au gré des vents »

Vous allez réveiller votre âme d'aventurier et participer à des activités qui feront appel à votre réflexion et votre esprit d'équipe. Vous devrez résoudre l'affaire Penn-Dall lors d'un escape game, surmonter votre peur du vide dans le parcours « filets dans les arbres » et lors de la descente de la tyrolienne géante et enfin, ouvrir grand vos pupilles dans le musée Naia des arts de l'imaginaire. Un programme rempli de sensations mais aussi de grands jeux que vous aurez préparés avec l'équipe d'animation pour profiter au maximum de cette cité surprenante, y compris à la tombée de la nuit lors des veillées.



10/12 ans

Objectif sport évasion

Du 18 au 27 juillet - 20 places

Brûlon (72)

Sous tente sur la base de loisirs « Fred Chouvier »

Certificat médical nécessaire pour la pratique des activités sportives et attestation de natation (test d'aisance aquatique)

Vous serez accueillis sur la base de loisirs pour un séjour aventure encadré par des animateurs passionnés et expérimentés. Après avoir découvert le site verdoyant bordé d'un étang aménagé, vous participerez à différents défis sportifs et ludiques : tir à l'arc, moutain-board, course d'orientation et escalade sur paroi rocheuse.

Le clou du séjour sera la cani-rando avec les chiens nordiques et le face à face avec les loups, une animation avec une professionnelle de l'association du camp indien « Les Tipis du bonheur de vivre ».

Baignade, activités sportives ou manuelles, grands jeux, balades à la découverte de Brûlon et veillées au clair de lune rythmeront vos journées, sans oublier tous les moments de vie quotidienne que vous partagerez avec le groupe et l'équipe d'animation.



Cap sur l'île d'Oléron

Du 11 au 20 juillet - 24 places

Dolus d'Oléron (17)

Sous tente, camping « Les Floralties »

Certificat médical nécessaire pour la pratique des activités nautiques (surf) et attestation de natation (test d'aisance aquatique sans brassards ni gilet)

Vous aimez l'aventure ? Alors direction l'île d'Oléron, pour y découvrir Dolus d'Oléron et goûter aux joies de l'océan. Activités de plein air, baignade, initiation au sauvetage en mer et surf, tout un programme. Vous pourrez aussi flâner dans les rues du centre-ville au gré des stands du marché d'été. Durant ce long séjour, vous participerez à la vie du camp et aurez tout le loisir de vous défouler lors des grands jeux et de vous détendre lors des veillées préparées par l'équipe. Enfin, il ne faudra pas rater la traversée en mer pour faire le tour de Fort Boyard et découvrir l'île d'Aix. Un grand bol d'air !



10/12 ans



Sensations aquatiques **NOUVEAU**

Du 18 au 22 juillet - 20 places

**Notre Dame de Monts (85)
Sous tente, camping municipal « L'orgatte »**

Attestation de natation (test d'aisance aquatique)

Partez pour de nouvelles sensations en découvrant le plaisir de la vitesse et de la glisse sur la mer en bouée tractée et de l'équilibre en big paddle. Vous pourrez vous défouler lors d'une journée inoubliable à Atlantic Toboggan. Plage, baignades, jeux sportifs et balades garantiront la réussite de ce séjour en bord de mer. La proximité du centre-ville vous permettra de profiter des animations estivales et du marché d'été. Un séjour ou ambiance, sport, soleil et détente seront les mots clés, avec des veillées animées à la nuit tombante.



Sur les traces des animaux « Spay-ciaux » **NOUVEAU**

Du 18 au 22 juillet - 20 places

**Spay (72)
Sous tente en camping, base de loisirs du
domaine du Houssay**



Basés au camping de la base de loisirs du domaine du Houssay, vous profiterez des grands espaces verts et de la plage aménagée avec sa zone de baignade. Activités sportives et de détente seront au programme de ce séjour, dont le point d'orgue sera la visite du Spaycific-Zoo. Vous y découvrirez les spécificités des pensionnaires de cette arche de Noé des animaux rares. L'univers incontournable des 170 espèces, telles que l'iguane bleu, les dingos d'Australie ou bien les oiseaux de la volière africaine, n'aura plus de secrets pour vous. Animations, jeux et veillées seront également proposés par l'équipe pour profiter pleinement de vos vacances.

10/12 ans



Sport et nature NOUVEAU

Du 16 au 19 août - 20 places

Brûlon (72)

Sous tente sur la base de Loisirs

« Fred Chouvier »

Attestation de natation (test d'aisance aquatique)

Vous aimez vous dépenser, vous aimez les grands espaces? Ce séjour va vous plaire. Vous testerez votre équilibre lors d'une séance de paddle, vous ajusterez votre mire lors d'un concours de tir à l'arc et enfin vous partirez en cani-rando pour développer votre sens de l'orientation à l'aide de votre coéquipier à quatre pattes. Après ces activités intenses, vous aurez le temps de vous détendre lors d'une baignade, d'un grand jeu et de passer des soirées animées lors des veillées que vous aurez imaginées avec l'équipe d'animation.

Cavalcade à la Ducherais NOUVEAU

Du 25 au 29 juillet - 20 places

Cambron (44)

Domaine de la Ducherais

Sous tente, pension complète

Votre séjour sera rythmé par des séances d'équitation pour découvrir le trot et le galop avec votre binôme à quatre pattes et à la crinière bien brossée. Le centre équestre n'étant pas la seule richesse du site, vous profiterez des hectares du domaine pour y faire des activités sport et nature. Vous prendrez plaisir à mettre les mains dans la farine pour fabriquer votre pain et à participer aux grands jeux et aux veillées que vous aurez préparés avec l'équipe d'animation. Un séjour au grand air et dynamique pour vivre des moments forts et plaisants.



10/12 ans

Aventures en bord de mer

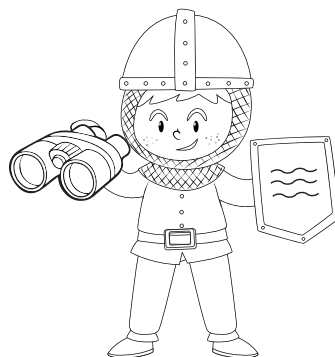
Du 22 au 26 août - 20 places

Sarzeau (56)

Centre « La Maison du Golfe »

Sous tente Kiwi

Au cœur de la Presqu'île de Rhuys, vous passerez votre semaine dans le parc de la Maison du Golfe, située à 800 mètres de la grande plage et à proximité du petit port de pêche de Sarzeau. Au cours de ce séjour, vous vivrez des aventures en groupe pleines de sensations, de découvertes et de coopération : activités nautiques, labyrinthe géant de maïs et visite du château de Suscinio, véritable forteresse médiévale du 13^{ème} siècle avec ses tours et son donjon. Pour parfaire ce séjour, l'équipe vous proposera de partager des jeux et des veillées, alors à vos idées !



Séjours

13/17 ANS

de la 5^e à la Terminale
ou équivalent

Pré-inscriptions
jusqu'au 1^{er} avril
2022 inclus

Le Var à la carte

Du 10 au 24 juillet

Du 7 au 21 août

Bauduen (83)

En tentes marabouts de 8 places
au camping « Le Lac ».

Venez profiter sans modération de la chaleur, des cigales, des odeurs de pin et de garrigue. Idéalement situé au cœur du parc naturel régional du Verdon, Bauduen et ses ruelles étroites est un village typiquement provençal à flanc de falaise, baigné par les eaux claires du lac de Sainte-Croix.

Rythme par semaine : 5 séances de stage (2 h par jour) du lundi au vendredi et deux activités différentes par jour.

2 stages par séjour

Stages au choix : escalade (uniquement pour les 13 ans), tir à l'arc, kayak, tennis, danse, aérobic et zumba, arts martiaux (uniquement pour les 13 ans), trampoline, sports collectifs, self défense, judo et stretching (14-17 ans), skate et trottinettes, anglais.

Activités proposées en dehors des stages : activités sportives, baignade au lac ou à la piscine, activités manuelles, grands jeux, cirque, théâtre, balades...

Transport en train au départ de Nantes jusqu'à Marseille puis transfert en car jusqu'à Bauduen.

À noter

Test de natation obligatoire pour les activités nautiques (PAN)

Carte d'identité ou passeport en cours de validité obligatoires



13/17 ans

Sport montagne

Du 17 au 31 juillet

Hauteluce (73) – Chalet « La Chaudane »
En chambre de 4 à 8 places

Que vous soyez un amoureux de la nature, un mordru de sport, un amateur de sensations fortes, ce séjour est fait pour vous !

Situé à Hauteluce, dans ce village montagnard à 1 200 mètres d'altitude et aux panoramas imprenables sur le Mont-Blanc, vous pratiquerez, chaque jour, une à deux activités sportives.

Activités proposées : archery tag, VTT, via ferrata, mountain twister, escalade, mountain board et baignade. Ainsi que plein d'autres activités.

Transport en train au départ de Nantes jusqu'à Lyon puis transfert en car jusqu'à Hauteluce

À noter

Test de natation obligatoire pour les activités nautiques (PAN)

Carte d'identité ou passeport en cours de validité obligatoires



Les Saisies font leur cinéma !

Du 17 au 30 juillet

Hauteluce (73) - Chalet « La Chaudane »
En chambres de 2 à 4 places

À celles et ceux qui ont toujours rêvé de monter sur scène sous les feux des projecteurs et des caméras, ce séjour est fait pour vous !

Station conviviale par excellence, Hauteluce est un village montagnard à 1 200 mètres d'altitude aux pieds du domaine des Saisies et des Contamines, aux panoramas imprenables sur le Mont-Blanc. L'équipe d'animation vous y accueille dans une ambiance chaleureuse. Derrière la caméra, à la prise de son et aux lumières, acteur, réalisateur, caméraman, preneur de son ou monteur, quel rôle est fait pour vous ? À vous de choisir !

Fausses publicités, interviews, reportages sur la station, tournages en studio et en extérieur constituent autant de prétextes à la familiarisation avec du matériel. Le séjour s'achèvera par « une soirée festival » avec une projection des réalisations et courts métrages. Toutes les réalisations seront compilées sur une clé USB, qui sera remise à chaque jeune à l'issue du séjour.

Autres activités : randonnée, cani-rando, sports collectifs, jonglage, activités manuelles, tennis de table, grands jeux d'animation traditionnels, jeux de pistes, piscine...

Transport en train au départ de Nantes jusqu'à Lyon puis transfert en car jusqu'à Hauteluce

À noter

Test de natation obligatoire pour les activités nautiques (PAN)

Carte d'identité ou passeport en cours de validité obligatoires

Séjours

14/17 ANS

de la 4^e à la Terminale
ou équivalent

Occitanie nature et nautique

Du 8 au 25 juillet

**Itinérant - à travers les terres Catalane et Cathare
Alternance entre camping et auberges de
jeunesse en fonction des lieux visités.**

Voyagez en Occitanie, la plus grande région de France qui dispose à la fois d'un riche patrimoine culturel et d'une variété de paysages exceptionnels.

Au programme

- City Game à la découverte de **Perpignan** (Le Castillet, le Palais des Rois de Majorque)
- Visite de la **Forteresse de Salses** à Salses le Château
- Découverte des **Orgues d'Ille-sur-Tet** (site géologique cousin de Bryce Canyon) et de la cité de **Villefranche-de-Conflent** (aux fortifications Vauban classées UNESCO)
- Découverte de **Collioure**, son port, ses remparts
- Rallye Photo à la découverte de la cité médiévale de **Carcassonne**
- Balade le long du **Canal du Midi**
- Ascension vers l'Abbaye **St Martin du Canigou**
- Une journée à Aqualand

Activités sportives : via ferrata, stand up paddle, bouée tractée, baptême de plongée sous-marine, baignade et jeux aquatiques, accrobranche...

Transports en train au départ de Nantes jusqu'à Perpignan.

Utilisation des transports locaux sur place ou marche à pied.

Les jeunes portent leurs affaires en sac à dos d'étape en étape.

À noter

Autorisation parentale et certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la plongée sous-marine

Test de natation obligatoire pour activités nautiques (PAN)

Carte d'identité ou passeport en cours de validité obligatoires

Au cœur du Pays Basque

Du 2 au 19 août



**Itinérant - Pays Basque (64), Landes (40),
Gironde (33)**

**Alternance entre camping et auberges de
jeunesse en fonction des lieux visités.**

Séjour itinérant pour découvrir le pays Basque, ses villages de caractères, ses paysages de montagne, ses villes dynamiques et agréables et son littoral d'exception. Sa culture et son identité forte en font une région unique.

Au programme

1^{er} étape : la montagne Basque

- Baignade au lac de **Saint Pée sur Nivelles**
- Randonnées jusqu'au sommet de la **Rhune** (panorama à 360°), dans les gorges de **Kakauetta** et passage de la passerelle d'**Holzarte**

2^e étape : la côte et son littoral

- Découverte de la forêt de Pignada, du littoral de Biarritz à Saint Jean de Luz en passant par Hendaye

3^e étape : en Gironde

- Ascension de la **dune du Pilat**
- Découverte en bateau du bassin d'Arcachon
- Découverte de Bordeaux en City Game

Activités sportives

Randonnée, rafting, pelote basque, surf, VTT, accrobranche, baignade...

Transport en train au départ de Nantes jusqu'à Biarritz

Utilisation des transports locaux sur place ou marche à pied.

Les jeunes portent leurs affaires en sac à dos d'étape en étape.

À noter

Test de natation obligatoire pour les activités nautiques (PAN).

Carte d'identité ou passeport en cours de validité obligatoires

Le règlement est disponible sur saint-herblain.fr dans la rubrique « Services et démarches »

Extrait du règlement

à l'usage des familles

Dans le cadre de sa politique éducative, la Ville de Saint-Herblain propose tout au long de l'année pendant les temps périscolaires et extrascolaires des activités sportives et de loisirs adaptées aux enfants et aux adolescents âgés de 3 à 17 ans :

- les accueils de loisirs à la journée et/ou à la demi-journée (mercredis et vacances scolaires)
 - l'accueil périscolaire du matin à partir de 7h30 jusqu'à l'entrée en classe, l'accueil périscolaire du soir de la fin de classe jusqu'à 18h30
 - la garderie du mercredi midi
 - les ateliers « Accompagnement aux leçons »
 - les séjours à l'occasion des vacances scolaires
 - les offres de loisirs 10/15 ans
 - les stages sportifs 6/10 ans
 - les activités sportives à l'année : sport découverte 4/5 ans, multisports 6/10 ans, école de natation 6/14 ans
 - Multisport ados à la carte 10/14 ans
- Le présent règlement définit les modalités de fonctionnement et d'accueil des différentes activités définies ci-dessus.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1-1 modalités d'inscription

Pour toute inscription d'un mineur aux activités proposées par la Ville de Saint-Herblain, une fiche d'inscription doit être remplie et signée par les parents ou les responsables légaux. Cette fiche comporte notamment :

- des renseignements d'ordre général ;
- des renseignements sanitaires (allergies alimentaires ou médicamenteuses, vaccins, traitements...);
- une autorisation permettant à l'organisateur de l'activité de diriger le mineur vers les services compétents, dès lors que son état de santé le justifierait. En cas de refus du responsable légal, l'inscription du mineur ne pourrait être prise en compte ;
- l'inscription aux activités ;
- une autorisation de sortie ;
- une autorisation de photographier et filmer le mineur à l'occasion des activités, de diffuser les vidéos et/ou images où le mineur apparaît, à titre gracieux, pour une utilisation ne présentant pas un caractère commercial. Cette diffusion pourra se faire sur tout support de communication de la Ville de Saint-Herblain (site Internet, plaquette, journal, affiche...). Il est entendu que ces images et leurs utilisations ne seront ni déformées, ni détournées à des fins portant atteinte à l'intégrité morale et/ou physique du mineur.

Concernant les enfants dont l'état de santé nécessite une attention particulière (allergies, maladie chronique...), un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I) doit être mis en place.

Rappel : toute utilisation des services est subordonnée à la mise à jour du dossier enfant, via une "Fiche enfant" obligatoire chaque année scolaire.

Pour les activités proposées gratuitement, une simple autorisation parentale est demandée aux familles.

Toute modification concernant les informations données lors de l'inscription doit être signalée au service concerné.

L'inscription des familles aux activités proposées par les différentes directions de la Ville est conditionnée au règlement des impayés des différentes activités proposées par la Ville. Les conditions de l'apurement des impayés seront déterminées après échanges entre les services de la Ville et le Centre des finances publiques de Saint-Herblain.

Article 1- 2 / tarification

La tarification des activités de la Ville de Saint-Herblain s'appuie sur le quotient familial, entraînant ainsi une différenciation des tarifs, selon les revenus du foyer et la composition familiale.

Les tarifs sont fixés et votés annuellement par délibération du Conseil municipal de la Ville de Saint-Herblain.

Article 1 - 3 / paiement

Le prélèvement automatique est le moyen de paiement par défaut. Le paiement en ligne peut être utilisé comme moyen alternatif de paiement, en cas de refus des familles d'avoir recours au prélèvement automatique.

Le prélèvement automatique peut être interrompu au bout de deux rejets consécutifs. Dans ce cas, le règlement de la totalité du solde de l'année devra être réalisé selon les autres modes de paiements dans les plus brefs délais.

A la demande des familles, il est possible de s'adresser aux services concernés pour mettre en place un autre moyen de paiement plus adapté à leur situation particulière.

Article 1 - 4 / principes de laïcité et neutralité

Dans le cadre des principes de laïcité et de neutralité du service public, il appartient au Maire de veiller à leur application dans le fonctionnement et l'organisation quotidiens des activités proposées. Les équipes d'animation et d'encadrement ne sauraient manifester leurs convictions religieuses, politiques, philosophiques dans le cadre de ces activités et séjours, notamment par le port de tout signe ostentatoire tendant à faire du prosélytisme, à promouvoir une croyance de quelque nature que ce soit.

Au titre de la neutralité du service public, même si les usagers des services publics ont le droit d'exprimer leurs convictions religieuses, ceci doit se faire dans les limites du respect de la neutralité du service public, de son bon fonctionnement, des impératifs de sécurité, de santé et d'hygiène.

La neutralité implique l'application des mêmes règles pour tous. Les usagers du service public ne peuvent exiger une adaptation du fonctionnement du service ou de l'équipement au prétexte de pratiques religieuses particulières.

Les locaux seront également dépourvus de tout objet tendant à promouvoir une croyance religieuse ou toute autre forme de prosélytisme.

Article 1 - 5 / attitude - comportement

Règles de vie

Pour toutes les activités, les équipes et/ou prestataires travaillent sur la base d'un projet pédagogique comprenant notamment des règles de vie collective à partager et respecter par l'ensemble des participants.

La participation aux activités de la Ville implique le respect des autres, du personnel, du matériel, des locaux et des véhicules de transport. Les propos injurieux ou déplacés, les actes de violence, le vol et tout comportement dangereux envers les personnes et les biens sont interdits et seront sanctionnés. Conformément à l'article R.3512-2 du Code de la Santé publique, il est interdit de fumer dans tous les locaux fermés et couverts accueillant du public ou constituant des lieux de travail, d'activité ou de réception.

Conformément à l'article L.3513-6 du Code de la Santé publique, il est également interdit de vapoter dans les établissements scolaires et les établissements destinés à l'accueil des mineurs ainsi que dans les lieux de travail fermés et couverts à usage collectif.

La consommation d'alcool, ainsi que l'usage de produits illicites sont formellement interdits.

Sanction

En cas de non-respect de ces règles, des mesures spécifiques seront prises par le service concerné, en fonction du motif et de la gravité du manquement. Ces sanctions peuvent être :

- un rappel aux règles de vie collective ;
- une convocation des parents ou des responsables légaux pour relater les faits d'indiscipline ;

- l'exclusion temporaire ou définitive de l'activité concernée, voire de l'ensemble des activités proposées par la Ville de Saint-Herblain.

Article 1 - 6 / responsabilités du participant

Les participants sont sur le temps des activités et des transports allers et retours sous la responsabilité de la Ville.

La Ville ne saurait être tenue responsable des pertes, vols ou détériorations matérielles des affaires personnelles des participants, cette dernière n'ayant pas la qualité de « gardienne de la chose ». En l'occurrence, ces objets sont sous la responsabilité individuelle et exclusive des participants.

Les dommages volontaires occasionnés (vandalisme, dégradations volontaires, vols...) par un mineur inscrit aux activités relèvent de la responsabilité des parents ou des représentants légaux. En la circonstance, la Ville de Saint-Herblain se réserve le droit d'exclure l'auteur de dommages volontaires de l'activité à laquelle il participe. Tous les frais consécutifs à des dégradations volontaires sont à la charge des parents ou des représentants légaux.

Les dommages involontaires occasionnés à un tiers en dehors des activités (bris de verre, vêtement déchiré...) relèvent de la responsabilité des parents ou des représentants légaux.

Article 1 - 7 / responsabilités de l'organisateur

Les activités proposées par la Ville de Saint-Herblain sont organisées en concertation et en collaboration avec divers prestataires et/ou organismes. Ces derniers sont responsables de leurs propres prestations selon les statuts qui régissent la législation nationale ou les conventions internationales. Le programme des activités a un caractère prévisionnel. Il pourra être modifié pour des raisons indépendantes de la Ville de Saint-Herblain, par exemple des défauts de financements ou un nombre insuffisant de participants.

Article 1 - 8 / assurances

Les participants sont couverts par la garantie Responsabilité Civile de la Ville dans l'hypothèse où le dommage qu'ils pourraient subir ou occasionner serait consécutif à une faute de la Ville (défaut de surveillance, défaut d'organisation...). S'ils venaient à se blesser de leur propre fait, ce sont les organismes sociaux et assurances individuelles dont ils dépendent qui seraient susceptibles d'intervenir. Toutefois le contrat souscrit par la Ville est susceptible d'intervenir en complément de règlement d'indemnités après intervention des organismes susmentionnés et plus particulièrement pour les frais de recherche, secours et rapatriement.

Si un participant occasionne volontairement ou involontairement un dommage à un tiers, c'est le contrat Responsabilité Civile des parents ou des représentants légaux qui serait actionné pour indemniser la victime.

Il est fortement conseillé aux parents ou aux représentants légaux de souscrire auprès de leurs assureurs personnels une garantie individuelle corporelle pour leur(s) enfant(s) [les contrats de type extrascolaire sont idoines en la circonstance] incluant la garantie rapatriement pour les séjours.

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Article 2 - 1 / les séjours

Modalités de réservation

Les tarifs et les dates indiqués sont confirmés lors de la réservation.

Pour les séjours à l'étranger, une variation des taux de change des devises utilisées pourrait modifier les tarifs.

Lors de l'attribution des places une priorité est donnée aux familles herblinoises. Les demandes des familles non herblinoises sont acceptées dans la mesure des places disponibles.

Paiement et annulation

Chaque réservation doit être accompagnée du règlement.

La Ville de Saint-Herblain se réserve le droit d'annuler l'inscription si le paiement n'est pas intégralement réglé :

- au plus tard le 1^{er} juin pour les séjours

Seuls les séjours annulés pour des raisons médicales sur présentation d'un certificat médical, ou en cas de force majeure sur présentation de justificatifs et selon l'appréciation du service, sont remboursables, sous réserve que ces justificatifs nous parviennent au maximum dans les trois jours qui suivent le 1^{er} jour d'absence (le cachet de La Poste faisant foi).

Rapatriement

Rapatriement médical

En cas de rapatriement médical autorisé par le médecin, la prise en charge est assurée soit par les assurances individuelles du participant soit par celle de la Ville selon les circonstances.

Tout rapatriement demandé sans justification médicale par les parents ou les représentants légaux sera à leur charge.

Rapatriement disciplinaire

Tout comportement incompatible avec la vie en collectivité pourra entraîner l'exclusion de l'activité et de fait nécessiter un rapatriement qui sera à la charge des parents ou des représentants légaux. Si les parents ou les responsables légaux ne sont pas en capacité de recevoir leur enfant au moment du rapatriement, la Ville prendra auprès des autorités compétentes, les consignes pour assurer le placement du jeune.

En cas de renvoi de l'activité proposée, aucun remboursement de frais de ladite activité ne sera effectué.

Maladies-accidents-urgences

En cas d'urgence médicale survenant au cours d'une activité, la Ville de Saint-Herblain peut être amenée à régler au nom de l'utilisateur certaines dépenses médicales, pharmaceutiques ou autres. Le remboursement de cette avance sera demandé au parent ou à son représentant légal.

DISPOSITIONS DIVERSES

Article 3 - 1 / loi informatique, fichiers et libertés

Il est rappelé aux parents ou responsables légaux la possibilité qu'ils ont d'exercer leur droit d'accès et de rectification aux données informatisées les concernant, dans les conditions prévues par la loi n° 78/17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Article 3- 2 / litiges, compétence juridique

Tout litige concernant l'application du présent règlement, après épuisement des voies de recours amiables, sera porté devant la juridiction compétente.

Article 3 -3 / modalités d'application du règlement

Les dispositions du présent règlement sont applicables à la date du caractère exécutoire de la présente délibération. Le précédent règlement approuvé par délibération n°2017-072 du 23/06/2017 est abrogé à cette même date. Tout participant, par le fait de son inscription et de sa participation aux activités proposées par la Ville, implique l'acceptation du présent règlement.

Les renseignements et informations contenus dans la plaquette des activités sont donnés en vertu de la législation en vigueur et sous réserve de toute modification ultérieure. Sur ce point, ils n'ont pas de valeur contractuelle.

Le présent règlement est disponible à la consultation publique, sur le site de la Ville et Kiosque famille et un exemplaire est affiché en permanence dans les locaux. Il est remis sur demande aux usagers.

Adopté le 29/03/2019 (délibération n° 2019-037)

Tarifs des séjours 2022

5/12 ans

La Ville de Saint-Herblain applique un tarif en fonction du quotient familial CAF (QF) pour le calcul de la participation des usagers à ses activités. Le quotient familial CAF pris en compte est celui fourni à la direction de l'éducation pour l'année 2021/2022 et en vigueur au moment de l'établissement de la facture définitive du séjour (émise à l'issue du tirage au sort). En l'absence de quotient familial, le tarif plafond est appliqué lors de la facturation. Si votre dossier n'est pas à jour, pensez à nous adresser votre quotient familial avec la fiche de pré-inscription page 22, ou contactez la direction de l'éducation au 02 28 25 26 39 pour faire calculer votre quotient familial. Le taux de participation pratiqué pour les familles (par jour et par enfant) est de 2,60 % du quotient familial. Pour calculer le coût du séjour, vous pouvez vous rendre sur le simulateur de tarifs du site de la ville (tarifs.saint-herblain.fr) ou appliquer la formule suivante :

$$\text{QUOTIENT FAMILIAL CAF} \times \text{NOMBRE DE JOURS} \times 2,60 \%$$

Un tarif plafond est appliqué à tous les quotients supérieurs ou égaux à 2187 (soit 56,85 €/jour).

Pour les non-Herblinois, doublement du tarif et du plafond pour tous les séjours. Pour information, l'aide aux vacances de la CAF est prise en compte dans les tarifs ci-dessous.

5 jours

EXEMPLES DE QUOTIENTS	€
80	10,4
300	39
500	65
650	84,5
1000	130
1500	195
Plafond 2187	284,25

10 jours

EXEMPLES DE QUOTIENTS	€
80	20,8
300	78
500	130
650	169
1000	260
1500	390
Plafond 2187	568,50

13/17 ans

Le coût d'un séjour est calculé sur la base du nombre de jours.

Pour un séjour en France, le calcul est le suivant :

$$\text{Tarif du séjour} = 2.60 \% \times \text{quotient familial} \times \text{nombre de jours}$$

Le tarif d'une journée est plafonné à **56,85 €**.

Pour les non-Herblinois : doublement du tarif et du plafond.

Modalités pratiques



Pour les 5/17 ans

COMMENT SE PRÉINSCRIRE ?

Par courrier : Compléter la fiche de pré-inscription jointe p.22/23 (une par enfant avec deux souhaits de séjours possibles dans l'ordre de préférence) et la retourner par courrier à la direction de l'éducation pour les 5/12 ans et à la direction des jeunes, des sports et de l'action socioculturelle pour les 13/17 ans, ou la déposer sur place.

Via Kiosque famille :

Votre dossier famille doit être créé par les services municipaux et à jour pour l'année scolaire 2021/2022 (adresse mail obligatoire). Munissez-vous de votre identifiant (code famille indiqué sur votre facture) et de votre mot de passe. Si vous n'avez jamais utilisé ce service en ligne, contactez nos services pour obtenir le mot de passe nécessaire à votre première connexion.

Connectez-vous sur :

kiosquefamille.saint-herblain.fr

Sélectionnez la rubrique : s'inscrire à une activité.

Choisissez le ou les séjours souhaités sous le nom de votre enfant et suivez les instructions.

ANNULATION D'UN SÉJOUR

L'annulation de l'inscription par l'usager est possible, sur demande écrite. En cas de désistement :

- avant le 15 mai : le séjour est remboursé en totalité en cas de paiement de celui-ci, sans justificatif à fournir.

- entre le 15 mai et le 1^{er} juin : 50% du séjour sera facturé ou remboursé en cas de paiement total de celui-ci, sauf exceptions ci-dessous.

- après le 1^{er} juin : aucun remboursement n'est possible, sauf exceptions ci-dessous.

Un remboursement pourra être effectué pour raison médicale justifiée par un certificat ou en cas de force majeure selon l'appréciation des services de la Ville, sur présentation de justificatifs accompagnés d'une demande motivée, adressée à la Ville au plus tard 3 jours après le désistement (cachet de La Poste faisant foi).

En cas d'interruption du séjour pour cas de force majeure, un remboursement au prorata du nombre de jours non réalisés pourra être effectué.

En cas d'annulation d'un séjour à l'initiative de la Ville et/ou en cas de force majeure (événement climatique, crise sanitaire...), un remboursement est également possible.

INFORMATIONS FAMILLES

(sous réserve des règles sanitaires en vigueur)

Au cours du mois de juin, un courrier sera adressé aux familles précisant la date et le lieu d'une réunion de présentation du séjour avec l'équipe d'animation. Un document d'information vous sera remis lors de cette réunion parents. Les enfants seront également conviés à cette rencontre.

Pour les 5/12 ans

MODE DE PAIEMENT DES SÉJOURS

Chèques à l'ordre du Trésor public ou chèques vacances.

Le règlement en espèces est possible à la direction de l'éducation (9 rue de Charente - Saint-Herblain). La confirmation d'inscription à un séjour devra être adressée à la direction de l'éducation au plus tard le 15 mai (dossier administratif). Le règlement devra être effectué en totalité au plus tard le 1^{er} juin.

ATTRIBUTION DES PLACES

Un tirage au sort sera effectué le jeudi 7 avril 2022 (y compris pour ceux qui se sont pré-inscrits via Kiosque famille). Aucune attribution de place ne sera communiquée par téléphone. Si vous êtes tirés au sort, un dossier d'inscription vous sera envoyé à partir du 15 avril.

Vous devrez le retourner à la direction de l'éducation COMPLET au plus tard le 15 mai. Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

Pour les pré-inscriptions sur Kiosque famille, le résultat du tirage au sort sera disponible à compter du 15 avril en consultant votre dossier. Si votre enfant est retenu à un séjour, vous devrez alors poursuivre la procédure en ligne et fournir les documents demandés.

Pour les 13/17 ans

LIMITE D'ÂGE

L'inscription est possible pour tous les jeunes de moins de 18 ans. Aucune inscription ne sera acceptée pour les 18 ans et plus au moment du séjour.

MODE DE PAIEMENT DES SÉJOURS

La confirmation d'inscription à un séjour devra s'accompagner du règlement avant le 1^{er} juin.

Ce règlement pourra être effectué soit par chèque bancaire, chèques vacances ou espèces à la direction des jeunes, des sports et de l'action socioculturelle (15 rue d'Arras - Saint-Herblain).

Un tirage au sort sera effectué (y compris pour ceux qui se sont pré-inscrits via Kiosque famille) puis une confirmation de votre pré-inscription vous sera transmise par mail, par courrier ou via le Kiosque famille. Une priorité sera donnée aux jeunes qui ne sont jamais partis les 2 dernières années en cas de dépassement du nombre de places.

Pour tous les autres détails, voir l'extrait du règlement p.18 et 19.

Il n'y a pas de confirmation de pré-inscription par téléphone.

L'inscription ne deviendra définitive qu'à réception du règlement et des éventuelles pièces complémentaires demandées.

Séjours été 2022

Fiche de pré-inscription
5/12 ans
5 ans révolus

Pré-inscriptions
jusqu'au 3 avril
inclus

Retour à la direction de l'éducation
BP 50167 - 44802 Saint-Herblain cedex
ou directement dans la boîte
aux lettres au 9 rue de Charente
ou sur kiosquefamille.saint-herblain.fr

Séjour souhaité

Nom du séjour
par ordre de préférence

(1)

(2)

Dates du séjour

.....

.....

Tranche d'âge

.....

.....

Attention, ces souhaits seront considérés comme des inscriptions dans la mesure des places disponibles.

Une confirmation de votre inscription retenue vous sera adressée par courrier ou via Kiosque famille.

Le dossier du séjour vous sera remis lors de la réunion parents (date et lieu communiqués aux familles en juin).

Nom de l'enfant Prénom

Niveau de classe Date de naissance Code famille

Nom du responsable légal de l'enfant

Rue

Code postal Ville Quartier

Tél Autre tél E-mail

Allocataire CAF oui non Numéro CAF

À noter

Si votre enfant souhaite partir avec son frère ou sa sœur au même séjour
ou avec des amis (2 maximum), merci d'indiquer leurs noms et de retourner impérativement
les 3 fiches dans la même enveloppe (dont la fiche de votre enfant).

Vous pouvez télécharger la fiche de pré-inscription sur saint-herblain.fr. Si vous vous pré-inscrivez
via Kiosque famille, notez dans les informations complémentaires le nom des enfants avec qui
votre enfant souhaite partir (en accord avec leurs parents respectifs).

NOMS ET PRÉNOMS
DES FRÈRES, SŒURS OU AMI(E)S

.....

.....

DATE ET SIGNATURE
DU REPRÉSENTANT LÉGAL



Séjours été 2022

Fiche de pré-inscription
13/17 ans

Pré-inscriptions
jusqu'au 1^{er} avril
inclus

Retour à la direction des jeunesses,
des sports et de l'action socioculturelle
BP 50167- 44802 Saint-Herblain cedex
ou directement dans la boîte aux lettres
au Carré des services - 15 rue d'Arras
ou sur kiosquefamille.saint-herblain.fr

				1 ^{er} choix	2 nd choix
<input type="checkbox"/>	Le Var à la carte	du 10 au 24 juillet	13 ans dans l'année/17 ans 5 ^e à terminale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		du 7 au 21 août		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Sport montagne	du 17 au 31 juillet	13 ans dans l'année/17 ans 5 ^e à terminale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Les Saisies font leur cinéma !	du 17 au 30 juillet	13 ans dans l'année/17 ans 5 ^e à terminale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Occitanie nature et nautique	du 8 au 25 juillet	14 ans révolus / 17 ans 4 ^e à terminale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Au cœur du Pays Basque	du 2 au 19 août	14 ans révolus / 17 ans 4 ^e à terminale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

2 choix possibles maximum. Cocher la ou les cases.

Pour tous les séjours, un test de natation pour activités nautiques (PAN : Pratique Activité Nautique) devra obligatoirement être fourni aux prestataires.

Renseignements famille

Code famille

Nom

Prénom

Rue

Code postal

Ville

Tel

Mail

Mail obligatoire pour être contacté rapidement
lors du traitement des inscriptions

Renseignements enfant

Nom

Prénom

Né(e) le

Âge

Niveau de classe

Allocataire CAF oui non

Numéro CAF

Si non allocataire CAF, transmettre votre avis
d'imposition 2020 sur les revenus de 2019

Cadre réservé à l'administration

DATE

CODE FAMILLE

DOSSIER COMPLET OUI NON

AR FAIT LE

DATE ET SIGNATURE
DU REPRÉSENTANT LÉGAL

RÉCAPITULATIF DES SÉJOURS D'ÉTÉ Juillet/Août 2022

JUILLET

séjour 5/6 ans
séjour 7/9 ans

séjour 10/12 ans
séjour 13/17 ans

V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31

AOÛT

L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M							
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31

Programmes d'activités, guide pratique, animations jeunesse disponibles dans les lieux publics de votre ville

